

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

# Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0945

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Commission

consultative paritaire - Désignation d'un représentant du Conseil

service: Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guilland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

# Conseil du 1 février 2016

# Délibération n° 2016-0945

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Commission consultative paritaire - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

### Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### Contexte

La Métropole de Lyon est compétente en matière de :

- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

Sur cette base, pour l'exercice de ces compétences, elle s'est substituée, au sein du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY), aux 48 Communes situées sur son territoire et qui avaient confié ces compétences à ce Syndicat. En conséquence, par délibération n° 2015-0732 du 2 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé la modification des statuts du SIGERLY et désigné ses représentants pour siéger au Conseil syndical.

# Modalités de représentation

Le Conseil syndical du SIGERLY, lors de sa réunion du 9 décembre 2015, a décidé l'instauration d'une Commission consultative paritaire prévue à l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), transposée à l'article L 2224-37-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette Commission a pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. Elle comprend un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de la Métropole de Lyon, à savoir :

- 8 délégués (4 du SIGERLY et 4 issus des EPCI et de la Métropole de Lyon),
- le Président de la Commission consultative (le Président du SIGERLY ou son représentant).

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de désigner un représentant pour siéger au sein de la Commission consultative paritaire du SIGERLY ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne** madame Hélène GEOFFROY en tant que titulaire, pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission consultative paritaire du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.